



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'évaluation,  
de la prospective  
et de la performance**

**Secrétariat général**  
**Bureau des études statistiques sur les élèves**  
DEPP B1  
n° DEPP-D2022-008834  
Affaire suivie par :  
Laurence BRUN  
Mél : eana@education.gouv.fr

61-65 rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

Paris, le 14/09/2022

La directrice

à

Mesdames les rectrices et Messieurs les  
recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les responsables académiques  
des centres académiques pour la scolarisation des  
élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants  
issus de familles itinérantes et de voyageurs

**Objet :** Lancement de l'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) - année scolaire 2022-2023.

**Références :** Programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale de 2022-2023.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Depuis 2014, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. **Le champ de l'enquête regroupe tous les élèves allophones du CP jusqu'à la terminale, scolarisés ou en attente de scolarisation.**

Les CASNAV et les DSDEN sont responsables de la collecte des données dans leur académie. Selon l'organisation territoriale appliquée dans l'académie, les Services statistiques académiques (SSA) peuvent assurer l'assistance technique de la collecte.

CPI :  
DGESCO A1-1 - Bureau des écoles maternelles et élémentaires (Hélène DEMESY, Marion MALLET-PETIOT)  
DGESCO A1-2 - Bureau des collèges (Sofia NOGUEIRA)

L'enquête EANA se déroule tout au long de l'année scolaire. L'enquête 2022-2023 débutera **le lundi 17 octobre 2022** et se terminera **le jeudi 13 juillet 2023**. Un point d'étape est toutefois prévu en février pour vérifier le déroulement de la collecte.

La collecte a pour objectif de recenser tous les élèves (nés entre le **01/01/1996 et le 31/12/2016**) ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) au cours de l'année 2022-2023, qu'il s'agisse d'élèves effectivement nouveaux ou d'élèves déjà présents lors de l'année scolaire 2021-2022 et ayant toujours des besoins en FLS à la rentrée 2022-2023.

Comme pour les années précédentes, les données devront être saisies dans l'application disponible à partir du lien :

<https://dep.adc.education.fr/eana/>

L'application offre la **possibilité de déléguer la saisie** :

- aux chefs d'établissement dans le cas du second degré ;
- aux IEN de circonscription dans le cas du 1er degré.

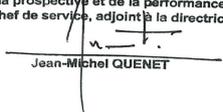
**La délégation de la saisie est laissée à votre appréciation.**

Un rappel de l'objet de l'enquête et de son champ ainsi que l'ensemble des fonctionnalités de l'application sont précisément décrits dans la **nouvelle version du guide utilisateur** qui est accessible dans l'application à la rubrique « Instructions, nomenclatures ».

Cette enquête est couverte par le secret statistique. Son exploitation ne donnera lieu à la production d'aucune information concernant individuellement l'élève ou son établissement scolaire. En vous rendant sur le site de la Depp [www.education.gouv.fr/enquete-eana](http://www.education.gouv.fr/enquete-eana) vous trouverez toutes les informations en rapport avec cette enquête et les travaux publiés à partir de ces données.

En dehors des personnes qui les auront saisies, les données individuelles seront accessibles aux personnels de la DEPP et des services statistiques académiques, à seules fins statistiques.

Nous vous remercions vivement de la participation de vos services à ces opérations.

Par empêchement de la directrice de l'évaluation,  
de la prospective et de la performance  
Le chef de service, adjoint à la directrice  
  
Jean-Michel QUENET

**Annexe : Les correspondants**

<b>Demandeur</b>	<b>Nature du problème</b>	<b>Contact</b>
CASNAV	Méthodologie de l'enquête (champ, calendrier) Demande résultats enquêtes précédentes Maintenance corrective et évolutive de l'application web permettant de recueillir les données	Responsables enquête : Laurence Brun et Laurence Dauphin <a href="mailto:eana@education.gouv.fr">eana@education.gouv.fr</a>
	Assistance technique (gestion accès à l'application, aide pour importation de fichiers)	Gestionnaire enquête : Catherine Baltimor <a href="mailto:eana@education.gouv.fr">eana@education.gouv.fr</a>  <i>Si les SSA sont impliqués dans la chaîne de collecte de l'enquête dans l'académie, ils peuvent être contactés pour une aide à l'importation de fichiers.</i>
DSDEN	Pour toute question	CASNAV de rattachement  <i>Si les SSA sont impliqués dans la chaîne de collecte de l'enquête dans l'académie, ils peuvent être contactés pour une aide à l'importation de fichiers.</i>
Établissement	Pour toute question	DSDEN ou CASNAV (ou SSA)
IEN de circonscription	Pour toute question	DSDEN ou CASNAV (ou SSA)